



**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2025_D_046 du 5 septembre 2025

Service : DGA Ressources et Moyens

Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION : "

**Réseaux AEP-EU : Rues Gaston Defferre et Françoise de Châtelain, Cité Hyacinthe –
Commune de Saint-Benoît "**

LE PRÉSIDENT,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRE »,

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

Vu la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

Vu la décision N°2024_D_066 prise par délégation du Conseil communautaire de la CIREST en date du 12 septembre 2024 relative au plan de financement prévisionnel de l'opération « Réseaux AEP-EU : Rues Gaston Defferre et Françoise de Châtelain, Cité Hyacinthe – Commune de Saint-Benoît »,

Considérant les demandes de financement déjà sollicitées auprès de l'État au titre du BOP 123 et de l'Office de l'Eau Réunion en 2022,

Considérant les demandes de report de l'opération du 29 juin 2022 faites par la CIREST auprès de l'État et de l'Office de l'Eau Réunion du fait de l'augmentation des coûts de travaux liée à la prorogation du marché à bons de commande initial par voie d'avenant, coûts supérieurs à 10 %,

Considérant les prix et prestations fixés par le marché à bons de commande N°2023aoo13 – Lot n°02 « Travaux de modernisation et de renforcement des réseaux AEP/EU sur les communes de Saint-Benoît et de Sainte-Rose »,

Considérant que la CIREST a bénéficié d'une subvention de 478 080,88 € de l'Office Français de la Biodiversité pour l'extension des réseaux eaux usées rue Gaston Defferre,

Considérant que la CIREST a bénéficié d'une subvention de 358 560,66 € de l'Etat (BOP 123) au titre du contrat de convergence et de transformation 2024-2027 pour les réseaux EU, rues Gaston Defferre et Françoise de Châtelain,

Considérant que la CIREST a bénéficié d'une subvention de 94 963,90 € de l'Etat (BOP 123) au titre du contrat de convergence et de transformation 2024-2027 pour les réseaux AEP, rues Gaston Defferre et Françoise de Châtelain,



Considérant qu'il convient de réaliser ce programme et, de ce fait, de solliciter, de nouveau, l'Office de l'Eau Réunion,

DÉCIDE

Article 1 : De retenir pour l'opération « Réseaux AEP-EU : Rues Gaston Defferre et Françoise de Châtelain, Cité Hyacinthe, Commune de Saint-Benoît », le plan de financement ci-après en prenant en compte :

- la subvention accordée par l'Office Français de la Biodiversité,
- les subventions accordées par l'Etat (BOP 123),
- les dépenses éligibles au titre du programme pluriannuel d'intervention de l'Office de l'Eau Réunion, à savoir :

		Office de l'Eau Réunion			
Type de dépenses	Ml réseau éligible	Dépenses éligibles €/ml	Plafond subvention	Taux de subvention	Subvention maximale
AEP	207,50	500,00 €	103 750,00 €	50 %	51 875,00 €
EU	790	500,00 €	395 000,00 €	50 %	197 500,00 €

- les postes de dépenses suivants :

Postes de dépenses	Montant HT	TVA 8,5 %	Montant TTC
Mission CSPS			
Mission CSPS	6 433,00 €	546,81 €	6 979,81 €
Sous-total Mission CSPS	6 433,00 €	546,81 €	6 979,81 €
Réseaux de pression – AEP			
Travaux préparatoires	18 311,21 €	1 556,45 €	19 867,66 €
Terrassements - Voirie - Aménagement - Génie civil	112 247,04 €	9 541,00 €	121 788,04 €
Réseaux de pression - AEP	30 943,50 €	2 630,20 €	33 573,70 €
Sous-total Réseaux de pression - AEP	161 501,75 €	13 727,65 €	175 229,40 €
Réseaux gravitaires - Eaux usées			
Travaux préparatoires	135 513,03 €	11 518,61 €	147 031,64 €
Terrassements - Voirie - Aménagement - Génie civil	830 690,16 €	70 608,66 €	901 298,82 €
Réseaux gravitaires - Eaux usées	228 999,00 €	19 464,91 €	248 463,91 €
Sous-total Réseaux gravitaires - Eaux usées	1 195 202,19 €	101 592,18 €	1 296 794,37 €
MONTANT TOTAL OPERATION	1 363 136,94 €	115 866,64 €	1 479 003,58 €

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :



Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Financier	Montant	Taux d'intervention
Mission CSPS	6 433,00 €	Office Français de la Biodiversité	478 080,88 €	35,07 %
Réseaux AEP	161 501,75 €	ETAT BOP 123	453 524,56 €	33,27 %
Réseaux EU	1 195 202,19 €	Office de l'Eau Réunion	158 904,11 €	11,66 %
		CIREST	272 627,39 €	20,00 %
Total HT	1 363 136,94 €	Total HT	1 363 136,94 €	100,00 %
TVA (8,5 %)	115 866,64 €			
Total TTC	1 479 003,58 €			

Article 2 : De solliciter l'intervention financière de l'Office de l'Eau Réunion conformément au plan de financement ci-dessus présenté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Réunion au titre de contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa réunion la plus proche.

À SAINT BENOIT, le **05/09/2025**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.